



Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 98/180

OBJET : Convention de partenariat financier conclue avec le CNFPT
(Délégation Régionale Grande Couronne Ile de France)

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune organise une formation sur le thème des « Techniques et qualité d'entretien des locaux - groupe 3 », en partenariat financier avec le CNFPT,

CONSIDERANT que la proposition du CNFPT - 11, rue Boileau - 78008 Versailles Cédex - correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE signer une convention de formation en partenariat financier avec le CNFPT, établissement public de formation, relative à une formation sur le thème des « Techniques et qualité d'entretien des locaux - groupe 3 », sur une durée de 3 jours (18, 19 et 20 novembre 1998) moyennant une participation financière de 12 000 francs TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 0, sous-fonction 022, nature 6184.

Fait à Yerres, le 31 août 1998

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

